

Association Sportive de Tir de l'ARGOAT

COMPTE RENDU

Réunion du bureau du 2 mai 2015

Kergré le 2 mai 2015

Début : 10 h 00

Fin : 12 h 00

Président :	VENGA Marc	Présent
Vice-Président :	MALLARD Pierrick	Excusé
Trésorier :	PIERSON Philippe	Présent
Secrétaire :	CABANNE Patrick	Présent

Membres du Bureau :

GUILLOU Pierre	Excusé
DUBARRY Serge	Excusé
FROMENTIN Jacques	Présent
ROY Jean-Philippe	Présent
PRIGENT Éric	Présent
FAVENNEC Jean-Yves	Présent
CABANNE Josselin	Présent
NAOUR Ludovic	Présent
CHARTIER Mathieu	Excusé

ORDRE DU JOUR

Un certain nombre de travaux étant envisagés nous avons convié Monsieur Gérard BEHR Président de l'ABTP à participer à cette réunion de Bureau.

Lors de l'Assemblée Générale de septembre 2015 l'équipe dirigeante aura effectué son mandat de 4 ans. Un nouveau Bureau sera désigné. Les candidats à la gouvernance de l'ASTA pour les 4 ans à venir sont priés de se faire connaître. Cette information à été mise sur le site.

Structures

La fréquentation du stand étant importante, la question d'augmenter le nombre de postes de tir à 25 m est envisagée. L'ASTA dispose de surface, il y a donc des possibilités d'aménagements , par ex :perpendiculairement aux 25 m (derrière la butte), parallèlement au 25 m (côté droit), le long des bâtiments 25/50 et la route (déjà protégé par deux talus et le mur).Ce nouveau pas de tir pourrai être réservé au pistolet 22 LR ; permettant ainsi aux tireurs de ne pas « subir » les détonations des « gros calibres » peu favorables à la concentration !!!

L. Naour et J.P Roy jouerons les géomètres – arpenteurs maison !

Amélioration du bâtiment 25/50m

Étude de mise à niveau du sol par coulage d'une dalle béton en partie basse du sol à la hauteur de celle du 25 m, afin de diminuer la hauteur de la dalle existante au 50m.

Lors de cette opération il est envisagé de poser des rambardes afin de sécuriser le dénivelé – mais aussi d'obliger les tireurs à se poster derrière cette protection à la demande des commissaires – avant d'aller aux résultats – incident de tir etc.

Nos deux arpenteurs maison se remettront à la tâche pour voir la faisabilité.

En fonction de leurs informations un mode de fixation des poteaux de rambardes sera envisagé – coulés dans le béton – supports « spittés » etc.

Remplacement des portiques de ciblerie

A moins de doter les tireurs d'un chien d'aveugle spécialisé, il va sans doute falloir remplacer les montants et traverses d'accrochage des cibles !

La solution envisagée et sans doute retenue consistera remplacer les montants et les relier par des câbles métalliques (3 rangées?) sur lesquels on accrochera les cibles.

Luminosité du local 100m

Pose de 2 plaques translucides (identique à celles du 50/25m) afin d'améliorer la luminosité du local – l'opération déjà réalisée au 50/25 m a été efficace.

Coordination des travaux

En tant que propriétaire du stand l'ASTA souhaite être informé des besoins ou propositions d'amélioration AVANT leur mise en place par nos partenaires. Un courrier sera adressé aux Présidents ABTP et SOR.

Information et tableaux d'affichage

Chaque association disposera de panneaux d'affichage identifié – et un panneau commun « petites annonces - info communes» .

Chaque association sera responsable du contenu de son affichage et de la gestion. Les petites annonces devront être obligatoirement datées, sous peine de retrait.

Quota inscrits et liste d'attente : Lors de l'Assemblée Générale de septembre 2014 un quota d'adhérents avait été mis en place – il est renouvelé – par contre la limitation pour les adhésions en « second club » est fixée à 12 maximum .

Une liste d'attente sera mise en place pour la prochaine saison.

Les priorités d'inscriptions sont définies ainsi :

Priorité 1 : Adhérents de la saison 2014/2015 renouvelant leur adhésion pour la saison 2015/2016 – Le renouvellement devra être effectuée avant le 30 septembre 2015 : passé cette date le report en liste d'attente priorité 2 sera de mise.

Priorité 2 : Adhérents retardataires et nouveaux avec une réponse au 1er octobre 2015.

Montant de l'adhésion ASTA – Part Club

le montant de la cotisation a augmenté l'année passée , essentiellement suite à la forte hausse de la licence FTT et celle plus modérée de la Ligue . Le Bureau avait pris

la décision comme les années précédente de diminuer la « part Club ».

Concernant cette part , le seuil de 30 euros est atteint ! Nous proposons de voter le montant de la « part Club » en AG.

Car il n'est pas raisonnable de descendre sous les 30 euros – somme destinée aux travaux – entretien – matériel de sécurité – provision etc.

Sécurité générale

INVITES

Nous demandons une vigilance accrue de la part de l'ensemble des membres de l'ASTA concernant les invités .

Les invités doivent obéir aux commandements des commissaires de tir dans tous les cas.

la règle : pas plus de 3 invité au total dans l'année par adhérent (il s'agit de découverte de l'activité et non de pratique gratuite)

Lorsqu'un adhérent vient avec un invité il doit le présenter à un commissaire de tir .

L'invité doit être en possession d'une pièce d'identité qui sera contrôlée par le commissaire de tir – en cas de non présentation ou refus – l'invité ne sera pas admis.

L'invité sera inscrit au registre réglementaire, il pratiquera le tir sous la responsabilité de l'invitant.

L'invité pratique à la place de l'adhérent – donc un seul poste de tir occupé

Un tireur « second club » ne bénéficie d'aucune invitation.

Tenue du registre réglementaire et pointage des pratiquants

Les commissaires de tir possèdent un état des adhérents ASTA et « Second Club » destiné au pointage des tireurs.

Nous acceptons (et réciproquement) les tireurs de l'ABTP et des SOR, ceux-ci sont reportés manuellement sur le listing ASTA.

Le Président de l'ABTP nous communiquera le listing de ses adhérents- ce listing sera remis aux commissaires afin pratiquer les contrôles des tireurs ABTP tirant dans le créneau ASTA.

Il sera utilisé comme celui de l'ASTA. Contrôle licence et émargement.

Une demande dans ce sens sera adressée au Président des SOR.

Ceci nous permettra de disposer d'un registre réglementaire sans contestation possible.

Pour les commissaires la procédure sera la même : le Secrétaire collectera les feuilles de présence – ASTA – ABTP et nous l'espérons SOR. Les documents vierges seront fournis via le secrétariat ASTA.

En attendant les listings ABTP et SOR, la procédure reste inchangée..

Mesures de sécurité :

Port visible de la licence généralisé : des porte-badges seront distribués aux adhérents et le port de la licence sera obligatoire.

Pose de panneaux « port du casque obligatoire » des panneaux seront apposés au stand 100m et entrée 50/25m., afin de se conformer à la réglementation.

Pose d'affiches « N° d'urgences » toujours dans un cadre réglementaire une affiche sera posée au 100m et une au 25/50m.

Trousses de secours des trousse de secours seront achetées en supplément afin d'équiper l'ensemble des commissaires (cadre réglementaire)

Inventaire de l'affichage de clôture « tir à balles » le tour du propriétaire sera effectué de nouveau cette année afin de vérifier la clôture et les panneaux (cadre réglementaire) et les actions correctives effectuées.

Règlement intérieur de l'ASTA Ce règlement sera mis à jour compte tenu des nouveaux éléments – port de la licence – modalités invitation / invité – liste d'attente - quotas – limitation « second club » etc » etc.

Divers :

A) Mise sur le site inclure sur le site ASTA (si possible) du livret d'accueil FFTir.
Objectif pédagogique : support de préparation à l'obtention du carnet de tir – rappel pour certains – et aide afin de détecter les raisons d'une adhésion..

B) La 22 du club disposera d'une housse matelassée dès dimanche 10 mai ! Sans doute plus efficace et pratique que la chaussette actuelle

C) Une réunion préparatoire de l'Assemblée Générale sera lancée en juillet / août.

M.VENGA : Président

P.CABANNE : Secrétaire